UNION NATIONALE DES MUTILES. — Les membres possesseurs de la carte des tramways de Roubaix-Tourcoing sont priés de passer au dépôt (Lebas-Leur) afin de les échanger (dernier délai 15 janvier).

Produit d'une quête faite par les cultivateurs de Wattrelos, 68 fr. 50. Quête faite par le Cercle Horticole de Wattrelos, 56 fr. 50.

RENVERSÉ PAR UNE AUTOMOBILE. — Jeudi, vers 17 heures, une automobile au service de MM. Motte-Bossut fils, a renversé, Grand'Place, à l'entrée de la rue Neuve, M. Louis Boucher, peintre, place de la Nation, 23, qui passait, tirant une voiturette à bras.

Le blessé a reçu des soins de M. le docteur Mentaigne, à la pharmacie « Le Nord Matuel », après quoi il rejoignit son domicile.

Une enquête est ouverte par M. Flament, commissaire de police.

CROIX

ALLOCATION AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Paiement des bons d'assistance, mardi 17, à la Recette municipale, 172, rue Jean-Jaurès, de 10 à 11 h.

WASQUEHAL

LISTE ELECTORALE 1922. — La liste électorale est déposée à la Mairie. Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues du 15 janvier au 4 février. S'adresser au Secrétariat de la Mairie.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Paiement à la Mairie aujourd'hui samedi 14, toute la journée.

WATTRELOS

LES TRAVAUX DU PONT DE LA RUE DE LA GARE. — Les travaux de reconstruction du pont de la rue de la Gare, sur l'Espierre, viennent d'être terminés. Il ne reste plus qu'à relier, par un pavage, le tablier du pont avec la chaussée.

Ces dernières travaux ne pourront pas être exécutés avant une quinzaine de jours. Ce délai est nécessaire pour permettre le séchage du ciment armé.

Aussitôt que le pont sera relié à la chaussée, la circulation par la rue de la Gare pourra reprendre normalement.

LA PERCEPTION. — Le percepteur se rendra, rue du Moulin, le lundi 16 janvier, de 14 à 16 h., pour percevoir les contributions et payer les Pupilles de la Nation, les enfants assistés et les retraitaires de l'allocation aux victimes civiles.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Clément Fauvarque, manœuvre, qui était occupé à la reconstruction du pont de la rue de la Gare, s'est fait une déchirure musculaire, qui l'obligera à chômer pendant deux semaines.

— En travaillant à la fonderie Régnier, rue Couteau, M. François Fontyn, 19 ans, manœuvre, s'est fait une entorse à la hanche droite, avec déchirure musculaire.

OMELETTE MOUSSEUSE A L'AMERICAINE ZITE
Pour 5 et 6 personnes
Réclamez la recette à votre fournisseur. 85293

LANNOY

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa dernière réunion, a adopté le règlement-projet pour primes à la natalité, 300 francs à la naissance du quatrième enfant tous vivants, et a voté à ce sujet, 500 francs pour l'année 1922 et contingent de la commune.

AVIS AUX POSSESSEURS DE BILLARDS. — On nous prie d'insérer :

Les possesseurs de billards publics ou privés sont invités à en faire la déclaration à la recette buraliste de leur résidence, soit à Lannoy, 3, rue des douaniers, pour les communes de Lannoy, Lys, Sailly, Tourffiers et Hem, section du Petit-Lannoy.

Le défaut de déclaration peut entraîner la confiscation du billard.

LYS

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES. — La mairie nous prie d'insérer :

Le tableau rectificatif de la liste électorale est déposé, à partir de ce jour, au Bureau des Elections à la mairie, pour être communiqué à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues tous les jours de la semaine, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures, jusqu'au 4 février prochain, à minuit, dernier délai.

Les intéressés sont invités à se présenter à la mairie avec une pièce justifiant leur nationalité et prouvant qu'ils ont plus de six mois de résidence à Lys. Pour ceux qui justifient du dépôt d'un changement de domicile la résidence de six mois n'est pas nécessaire.

RECENSEMENT DES PIGEONS-VOYAGEURS. — D'après le recensement de cette année, il y a à Lys, 122 possesseurs de pigeons-voyageurs qui ont fait la déclaration pour un total de 2 196 pigeons, dont 970 entraînés et 1.226 non entraînés.

Il existait l'année dernière 77 colombophiles pour 1.231 pigeons, dont 573 entraînés et 658 non entraînés.

TOUFFLERS

LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « SAINT-OHISLAIN » tiendra son assemblée générale trimestrielle, dimanche, 15 janvier à 15 heures, chez M. Henri Parent, au Beau Passage.

ANNAPPES

LA COMMISSION DES TRAVAUX se réunira à la mairie dimanche, 15 janvier à 10 h. Ordre du jour : Examen des diverses réparations à effectuer aux bâtiments communaux.

WILLEMS

LISTES ELECTORALES. — On nous prie d'insérer :

Le tableau de rectification des listes électorales est déposé à la mairie, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative se réunira le 16 janvier, à 20 heures, pour examiner les demandes de secours.

LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « SAINT-VINCENT DE PAUL » se réunira au local, maison commune, dimanche 15 janvier, à 15 heures.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS (séance mensuelle), est fixée au jeudi 19 janvier, à 15 heures.

BAISIEUX

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Une tisserande de Pipaix, Manuel-Leclercq, Mlle Alida Pourille, 29 ans, s'est fait une contusion profonde au bras gauche, au cours de son travail; 30 jours de repos, sauf complications.

CHERENG

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Georges Hespel, 19 ans, tisserand chez M. Duquennoy, a glissé, en se rendant derrière son métier, et est tombé sur l'angle de l'échasse. Déchirure musculaire de la sixième côte. Douze jours de repos.

La non-exigibilité des impôts et droits d'enregistrement pour les sinistrés

Par plusieurs décisions (voir notamment « Journal officiel » du 14 août 1921, débats parlementaires, page 3506) le ministère des régions libérées a reconnu que dans le cas où pour une cause ou une autre l'imposition ne peut être demandée, le contribuable, dont l'indemnité de dommages de guerre n'a pas encore été fixée par la Commission cantonale, peut opposer la non-exigibilité pour suspendre jusqu'à la décision de cette Commission le règlement des sommes dont il est redevable envers le Trésor, à un titre quelconque.

Dans une communication faite récemment à un président de syndicats patronaux, à la suite d'un jugement conforme du tribunal de Sedan, M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat, avait admis que la non-exigibilité était également opposable en matière de droits d'enregistrement.

S'appuyant sur cette interprétation, qui n'est que l'application de l'art. 46, paragr. 9, de la loi du 17 août 1919, beaucoup de sinistrés ont demandé aux bureaux d'enregistrement d'accepter le dépôt des actes qui arrivaient à expiration, en portant les droits au compte des débiteurs.

Mais les receveurs, qui n'avaient pas reçu de leur direction générale les instructions nécessaires, non seulement s'y sont refusés, mais ont poursuivi, par voie de contrainte, le paiement tout à la fois des droits simples, et même des droits en sus de pénalité.

Il y a là une situation qui a soulevé de très nombreuses et très vives réclamations.

Chargée de les présenter à l'effet d'arriver à une solution favorable pour les sinistrés après entente entre les deux administrations compétentes, la société des dommages de guerre s'est mise en rapports, à ce sujet, avec le ministère des régions libérées et son directeur M. Ch. Soyez, vient de recevoir de M. Loucheur, l'avis suivant :

« En réponse à votre lettre, relative à la non-exigibilité des droits d'enregistrement pour les sinistrés dont le montant de l'indemnité de dommages de guerre n'a pas encore été fixé par une juridiction de dommages de guerre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai appelé l'attention de mon collègue des finances sur les faits que vous m'avez signalés à cet égard.

Le régime des baux emphytéotiques

Une proposition de loi de MM. Vandamme, Crespel et René Lefebvre

Paris, 13 janvier. — MM. Vandamme, Crespel et René Lefebvre, ont déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi fixant le régime des baux emphytéotiques, au point de vue notamment des dommages de guerre. En voici le texte :

Art. 1er. — Sauf l'effet de décisions judiciaires passées en force de chose jugée ou de conventions librement intervenues entre les parties, les baux emphytéotiques sont régis suivant leur état, au 1er août 1914, par les lois relatives aux baux à loyers ou aux baux à terme, promulguées pendant la guerre et depuis la cessation des hostilités, en tout ce qui concerne les rapports des bailleurs et des emphytéotes.

Art. 2. — Toutefois, quand la durée de l'emphytéose restant à courir entre le 24 octobre 1919, augmentée de la prorogation prévue dans les articles 23 et 24 de la loi du 9 mars 1918, sera supérieure à 18 années pour les immeubles, 17 années pour les immeubles non bâtis, et à 18 années pour les immeubles bâtis, la fédération du bail se confondra, en totalité ou en partie, avec la durée de l'emphytéose.

Art. 3. — Les indemnités de dommages de guerre assurées aux sinistrés, par la loi du 17 avril 1919, en ce qui concerne les constructions érigées sur le sol loué à bail emphytéotique, sont attribuées intégralement à l'emphytéote à charge par lui de les employer en travaux de reconstruction sur le fonds loué et ce, sous le contrôle du propriétaire du fonds.

Au cas où l'emphytéote négligerait d'exercer ce droit ou omettrait les indemnités obtenues pour un autre objet, le propriétaire du fonds aura le droit de demander à son profit l'attribution de ces indemnités.

LE GRAND HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ DE LA REGION DU NORD paraîtra aujourd'hui, samedi.

L'EXPEDITION DES FACTURES A DECOUVERT. — Le Sous-Secrétariat des P.T.T. communique que dorénavant sont admis au tarif de 15 centimes, jusqu'à 20 grammes, dans le service intérieur et franco-colonial les factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires non acquittés, expédiés sous bande ou sur carte à découvert, et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférentes à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, à la nature des marchandises, à leur qualité, à leur prix, au mode d'envoi à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement.

Les factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires établis sous forme de lettre ou contenant une formule de salutation ne peuvent bénéficier de cette taxe réduite: ils sont soumis au tarif d'affranchissement des lettres ordinaires.

LA MAISON VIDE
ET
LE GARDÉNIA POURPRE
Deux grands succès que tout le monde voudra voir, en même temps que l'irrésistible comique : « L'Enlèvement de Peper », ce soir à l'Hippodrome de Tourcoing. 85357d

NOS BRAVES

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATION POSTHUME

ROUBAIX

— **M. Gaston-Eugène Bécue :** « A toujours été un vaillant caporal brancardier, faisant constamment preuve de courage et de dévouement. Tombé glorieusement pour la France, le 19 juillet 1916, à Fleurbaix (Somme). Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Il était le fils de M. et Mme Eugène Bécue, 23, boulevard Montesquieu, à Roubaix, dont un autre fils, Maurice Bécue, de l'aviation, est aussi tombé pour la France.

Les corps des deux frères seront ramenés sous peu à Roubaix, pour y être inhumés dans le cimetière des Fontis.

L'IMPRIMERIE du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue à ROUBAIX, fournit dans le plus bref délai possible
LES LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
Des insertions sont faites gratuitement dans le JOURNAL DE ROUBAIX suivant l'importance de la commande. 5

TOURCOING

AUJOURD'HUI, SAMEDI 14 JANVIER :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Bains municipaux : de 9 h. à midi et de 14 à 19 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi. Fermés l'après-midi.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi.

Conférence d'histoire régionale de la Flandre par M. Fierens-Gevaert, sur les Tapisseries des Flandres, à 20 heures, Maison des Œuvres.

Pour le développement industriel de Tourcoing

La création d'un embranchement urbain entre la gare principale de Tourcoing et la gare des Francs. — Une gare de débord au Cymbale. — Substitution d'un passage supérieur au passage à niveau du Tilleul

Ce sont là trois questions faisant partie d'un vieux projet dont on reparle pour aboutir à sa réalisation avons-nous dit à plusieurs reprises depuis quelques mois, en notant les démarches effectuées.

Il y a plus de treize ans que le Conseil municipal fut, pour la première fois, appelé à statuer sur ce grand projet dont la guerre empêcha la proche exécution.

Il fallait à l'époque 2.400.000 francs, sans compter les dépenses à engager par la Compagnie du Nord pour la création des voies. La somme précitée aurait été obtenue par une subvention de 300.000 francs de la Compagnie du Nord, une autre de la Compagnie Mongy de 200.000 francs; une troisième de 100.000 francs du département, et enfin par une participation de 1.800.000 francs de la ville. Combien coûterait aujourd'hui la même entreprise?

Il n'a pas paru cependant à l'administration municipale qu'une affaire qui intéresse à un si haut degré l'avenir de Tourcoing dut être pour cela classée.

D'accord avec la Chambre de Commerce, très intéressée à la question, elle a décidé d'avoir une conférence avec la Compagnie du Nord en vue d'examiner s'il ne serait pas possible d'arriver à obtenir une majoration des surtaxes locales prévues, telle qu'elle permettrait d'envisager à nouveau l'amortissement des nouvelles charges à imputer à la ville pour la reprise du projet.

Une première entrevue eut donc lieu à Paris, à laquelle M. Lambrecht, adjoint, représentait la municipalité.

La Compagnie du Nord a envisagé comme parfaitement possible l'augmentation en question et son extension à la gare des Francs.

Le service de la Voirie municipale s'occupe depuis à remanier le projet pour établir une nouvelle évaluation des dépenses. Les Compagnies du Nord et Mongy seront sollicitées de porter à un chiffre plus élevé leurs subventions. Quant au Conseil général, il lui sera demandé d'élever à 350.000 francs la subvent on prévue de 100.000 francs.

Ce sont là des démarches au point de vue financier. Il y en a d'autres qui seront conduites parallèlement au point de vue technique.

L'utilité de ces travaux ne peut faire de doute. Il se trouve, en effet, le long du grand Boulevard où ils seront exécutés, d'immenses terrains nus qui se prêtent à la création de nouvelles usines. Comme le disait M. le Maire dans un rapport, donner à ceux qui veulent les créer la possibilité notamment d'être reliés au chemin de fer, c'est provoquer leur édification dans des conditions fort favorables. Ce sera bien pousser au développement industriel de Tourcoing.

L'impôt sur le chiffre d'affaires

La Chambre de Commerce a reçu de la Direction générale de l'Enregistrement la lettre suivante comportant certaines dispositions légales qui sont devenues exécutoires dans le délai fixé par le décret du 5 novembre 1920.

La Loi des Finances du 31 décembre 1921 (« Journal officiel » du 1er janvier 1922), contient, au sujet de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les dispositions suivantes :

« Art. 30. — Sont exclues de l'exonération prévue au troisième alinéa de l'article 72 de la loi du 25 juin 1920, et supportent en conséquence l'impôt de 10 % édicté par les articles 59 et 62 de ladite loi, les affaires s'appliquant à des opérations de vente effectuées par les antiquaires ou pour leur compte et portant sur les curiosités, antiquités, livres anciens, ameublement ou objets servant à l'ameublement, objets de collections, ainsi que les affaires de ventes portant sur les peintures, aquarelles, pastels, dessins, sculptures originales, gravures ou estampes.

» Toutefois, continueront à bénéficier de l'exemption les affaires portant sur les collections d'histoire naturelle, les peintures, aquarelles, dessins, pastels, sculptures originales, gravures, estampes émanant d'artistes vivants ou morts depuis moins de vingt ans et dont l'origine sera justifiée dans les formes qui seront prescrites par un arrêté ministériel.

» Art. 31. — Les contraventions aux dispositions de l'article qui précède seront punies de peines édictées par les articles 68 et 112 de la loi du 25 juin 1920. »

FEDERATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — On nous communique :

La réunion mensuelle des présidents de groupes aura lieu demain dimanche 15 janvier, à 10 h. 30 au local de la Maison des Œuvres, 18 bis, rue de Tournai.

Tous les groupes de la Fédération (ville et communes) sont instamment priés d'envoyer un délégué à cette réunion.

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES (Section de Tourcoing). — On nous prie d'insérer :

« La Mutuelle des Combattants tiendra sa première assemblée générale le dimanche 15 courant, à 10 h. 30, en son local 73, rue de Gand.

» A l'ordre du jour: nomination de la Commission. Lecture des statuts.

» Les anciens combattants et des membres de leurs familles qui désirent adhérer à la Mutuelle, sont priés d'assister à la réunion. »

PERCEPTION. — Contrairement à son habitude, le percepteur ne pourra pas se rendre dans la commune lundi prochain, 16 janvier.

DON AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Jules Brassart, adjoint au maire, a fait parvenir au Bureau de Bienfaisance, pour les pauvres, une somme de 200 francs reçue à l'occasion de ses fonctions d'officier à l'état-civil.

Cette somme a été versée à la caisse de M. le receveur de cet établissement.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, vendredi : 590 kil. de marée pour 1.137 fr.; 5.655 mandarines, de 0.14 à 0.20; 3.800 oranges, de 0.04 à 0.14; 2 caisses de 3000 citrons, à 15 fr. la caisse; 1.932 kil de beurre, de 6.50 à 8.00 le kilo; 36 kil. de Hollande, à 7.75 le kil.

BEURRE de Hollande extra fin, 12 fr.; Normandie, 9.50; Margarine de Hollande 5.00 et 5.80. Fromages Hollande, Gouda, Gruyère, Chester, de 6.50 à 10 fr. Café, 7.25 le kil. **Aux Fermiers Réunis, 15, rue de la Cloche, et aux Halles Centrales.**

UNE AUDACIEUSE TENTATIVE DE VOL EN PLEIN JOUR PAR UNE FEMME. — Une institutrice de l'Institution libre de la rue de Wailly, Mme Jeanne Brudre, se rendait au premier étage de l'établissement hier matin, vers onze heures, quand elle rencontra une femme inconnue qui abandonnait dans l'escalier un volumineux paquet contenant du linge et des vêtements.

Ces objets avaient été soustraits dans une chambre de l'école. Cette fugitive qui paraissait connaître les lieux est activement recherchée par le service de la sûreté.

Voici son signalement : 30 ans environ, de petite taille, atteinte de strabisme, en cheveux, elle est vêtue d'un jupon noir, d'une jaquette noire ou bleu marine.

MEUBLES DE LUXE. Fabrication supérieure. A. De Beyse, 167-169, r. Pellart, Rx. Tél. 377.

RENVERSÉ ET BLESSÉ PAR LA BALADEUSE QU'IL POUSSAIT. — Vendredi matin, vers dix heures et demie, un jeune apprenti, M. Léopold Boterdael, 19 ans, au service de M. Bailleul, marchand d'huîtres, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, à Roubaix passait rue de Roubaix en poussant une baladeuse.

Au hauteur du numéro 40, une roue du véhicule se détacha, culbutant le jeune homme qui reçut un coup de brancard dans le bas-ventre.

M. le docteur Cuisset, appelé à lui donner ses soins, constata une forte contusion dans la région abdominale.

Le jeune homme a été reconduit à son domicile sur le tramway.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré vendredi matin, vers quatre heures trois quarts, dans l'atelier de M. Joseph Samyn, fabricant de meubles, rue de Menin, 174.

Les pompiers, mandés par téléphone, ont pu éteindre le foyer très rapidement. Les dégâts sont évalués à un millier de francs; ils consistent en planches et en outils.

Le feu serait attribué à l'échauffement des copeaux.

AUTO CONTRE TRAMWAY. — Vendredi, vers 17 heures 30, un camion automobile des établissements de MM. Masurel frères, rue de Wailly, conduit par le chauffeur M. Coussart, se dirigeait vers la Grand'Place par la rue Carnot.

En face de la pharmacie Bernamont, le conducteur, voulant doubler le tramway M, entra en collision avec la motrice, dont l'avant fut sérieusement endommagé.

Les dégâts sont purement matériels.

MOUVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni vendredi 13, à 19 h. 30, à la Mairie, sous la présidence de M. D. Duhem maire, entouré de MM. Cyrille Desurmont et Surmont, adjoints.

Absents, MM. Quintart, Pollie, Breyer, Corvoisier, Dierick; excusés, MM. Lemaire, Blockel, Desquiens et Barbe.

M. René Bouche est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observations.

Le Conseil examine la question unique à l'ordre du jour: celle des eaux potables.

M. Duhem fait connaître que le ministre de l'Hygiène préconise l'installation d'un forage.

M. Surmont donne lecture du rapport de la commission municipale d'hygiène.

Celle-ci constate que la subvention demandée à l'Etat peut être accordée, puisque l'installation sera faite par concession.

L'installation par forage coûterait 1.800.000 fr. au lieu de 1.200.000 fr. prévus par le projet du Conseil municipal. Il faudrait compter, en outre, 75.000 fr. de frais supplémentaires ce qui donne un différence de 675.000 fr. en plus sur les prévisions du Conseil.

L'installation de forage n'est, d'ailleurs, guère possible à Mouvaux: l'alimentation d'eau serait insuffisante. Le rapport cite, comme exemple, les essais, en ce sens, des villes de Roubaix et de Tourcoing.

Le rapport conclu à l'approbation par le Préfet et l'adoption par le Ministère du projet d'installation d'eau approuvé en dernière séance, ainsi qu'à l'attribution à la Ville, par le Pari Mutuel, d'une somme de 800.000 fr.

M. Duhem met aux voix les conclusions du rapport, qui est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h. 30, et le huis-clos est prononcé.

STATISTIQUE COLOMBOPHILE. — D'après le recensement colombophile, Mouvaux compte 110 propriétaires de pigeons qui groupent un total de 1.496 pigeons, dont 774 non entraînés.

RESULTAT D'ADJUDICATION. — Vendredi, à 15 h., à la Mairie, sous la présidence de M. Duhem, maire, a eu lieu l'adjudication pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

Mme Vve Pluquet, de Croix, a été déclarée adjudicataire, avec un rabais de 18 p. c. sur la mise à prix.

CLASSE 1922. — Le recensement de la classe 1922, donne un total de 92 inscrits.

PUPILLES DE LA NATION. ASSISTANCE PUBLIQUE. — Paiement des retardataires aujourd'hui, samedi 14, de 9 à 10 h. 30 à la Mairie.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES IMPOSSIBLES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL. — Une réunion du Conseil municipal devait avoir lieu vendredi, à 19 heures. Par suite du nombre insuffisant de membres, dix seulement étaient présents, l'examen des affaires de la commune fut remise à une date ultérieure.

Cette absence du quorum exigé par la loi dure depuis plusieurs mois; notons : 4 novembre, les 13 conseillers de l'Entente républicaine sont seuls assis à la table des délibérations; le 9 du même mois, il n'y a que le maire présent; le 16 les 13 membres précédemment cités.

Les réunions du 22 novembre et du 2 décembre purent avoir lieu, mais on n'arriva pas à discuter l'ordre du jour.

Cette situation créée par l'obstruction communiste, est certes préjudiciable aux intérêts de la ville. La politique ne devrait pas guider l'attitude des représentants de la commune au Conseil municipal.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — M. Coone, maire, donne avis que le tableau de rectification de la liste générale électorale, est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie.

Ledit tableau et la liste seront communiqués à tout requérant. Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain, à minuit.

LILLE

ECHANGES UNIVERSITAIRES ENTRE FRANCE ET BELGIQUE. — Le Conseil de l'Université de Lille nous fait connaître que des conférences publiques sur la Belgique contemporaine vont être données par les professeurs de cette Université et des conférences extraordinaires par des professeurs de l'Université de Gand.

Ces conférences auront lieu pendant l'année 1922, dans la salle des fêtes de l'Université, 9, rue Auguste-Angellier.

Voici le programme de janvier :

Samedi 14 janvier : « La formation de la nation belge », par M. A. de Saint-Léger.

Samedi 21 janvier, à 17 h. 30 : « La situation internationale de la Belgique », par M. Ph. Sagnac.

Samedi 288 janvier, à 17 h. 30 : « Anvers et le commerce », par M. Julien Petit.

CHASSEURS, SACHEZ CHASSER. — Depuis 1919, le nombre des chasseurs n'a fait que s'accroître. Rien que pour l'arrondissement de Lille, cette année-là, 1.505 permis furent accordés au prix de 28 fr. chacun. Depuis, le permis est monté à 40 francs. En 1920, on enregistrait encore 1.544 demandes. En 1921, la Préfecture délivra 1.612 permis pour la chasse dans la région, et 263 permis généraux, autorisant, pour 100 francs, la chasse dans toute la France.

CHEZ LES COMMISSAIRES DE POLICE DU NORD. — Les commissaires de police du département du Nord se sont réunis au commissariat central de Lille pour discuter de leurs intérêts professionnels et élire leurs délégués à l'Association professionnelle.

MM. Marteaux, commissaire de police à Denain, et Coissard, commissaire de police à Hellemmes-Lille, ont été réélus à l'unanimité.

Un banquet emprein de la plus grande cordialité les a réunis au buffet de la gare. Les bases d'un groupement des fonctionnaires de la Sûreté générale en service dans les R. L. ont été jetées.

MM. Richelmi, commissaire spécial à la préfecture; Lenfant, commissaire central à Tourcoing, et Marteaux commissaire de police à Denain, ont été désignés, par acclamations, pour constituer le Comité provisoire.

CONCOURS DE SOLISTES A LILLE (dimanche et lundi de Pâques, 16 et 17 avril 1922). — Nombreux sont les instrumentistes et chanteurs qui se préparent à prendre part au concours international de solistes individuels, organisé par la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais, lequel aura lieu à Lille, les dimanche et lundi de Pâques, 16 et 17 avril 1922.

Ce concours, comme les précédents, vise surtout à récompenser les musiciens qui cherchent à développer leurs qualités et à le faire le plus largement possible, voulant encourager les travailleurs.

Pour obtenir le règlement, écrire à M. Richard, président de la Fédération, 92, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille.

MEDAILLE DU ROI ALBERT. — M. Maigquin, professeur à la Faculté des Sciences et vice-président de la Société d'Horticulture, vient de recevoir de M. Melchior, conseil de Belgique, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, la médaille de S. M. le Roi Albert.

SE BOIT CHAMPAGNE MERCIER ÉPERNAY PARTOUT
Agents: A. LASSALLE & Cie
3, rue Sec-Arembault, 3, LILLE. — Tél. 20.02

Communications

ROUBAIX. — **Syndicat Textile.** — Les lecteurs de la bibliothèque sont invités à se présenter, munis de leur livret de syndicat, pour permettre le renouvellement des cartes de bibliothèque.

—— **Orchestre du Casino-Théâtre.** — Aujourd'hui, samedi, à 2 h., présentation du maître Henry Février, en répétition générale de « Gismonda ».

—— **Cercle Roubaisien.** — Samedi 14, à 20 h., au siège, répétition générale.

—— **Chorale Nadaud** (Société Nationale). — Ce soir, samedi 14, à 20 h., répétition générale par M. J. Duysburgh.

—— **Chorale des Mutilés et Réformés.** — Répétition générale dimanche 15, à 10 h. 30 précises, salle d'une tonnoise. Réunion de la commission, à 10 h. 15. Café Pandore.

—— **Harmonie du Moulin.** — Ce soir, à 20 h., répétition générale.

—— **Amicale des Arts.** — Réunion aujourd'hui, samedi, à 19 h., à l'école, rue des Arts, pour toutes les commissions. Lecture du rapport de la dernière séance et fixation des dates des fêtes et banquets.

—— **Société Amicale professionnelle des ourdisseurs, dresseurs** (87, Grand'Rue). — Réunion de commission dimanche 15, à 10 h.

—— **Ass. amic. et prof. des c.-m. et surv. du textiles.** — Dimanche 15 janvier, à 9 h. 30, au siège, 5, rue du Moulin, réunion mensuelle des sections Filade laine, coton, cardé et Tissage.

TOURCOING. — **Cercle Orphéonique l'Amitié** (324, rue du Blanc-Seau). — Ce soir, samedi, à 20 h., répétition partielle pour toutes les parties; à 20 h. 45, ensemble.

—— **Orphéon Tourquennois.** — Dimanche 15, à 11 h. 15, répétition générale au local. Des instructions y seront données pour le concert de mardi prochain.

—— **Ass. amic. et prof. des c.-m. et surv. du textiles.** — Dimanche 15 janvier, à 9 h. 30, au siège, 36, boulevard Gambetta réunion mensuelle des sections Peignage et Filature de laine.

MOUSCRON. — **Ass. amic. et prof. des c.-m et surv. du textile.** — Dimanche 15 janvier à 9 h. 30, au siège, ancienne Maison Communale, rue de Courtrai, réunion mensuelle.

SARDINES COCAGNE
CAPITAINE
HUILE D'OLIVE PURE 85992

Concerts et Spectacles

ROUBAIX. — **Hippodrome-Théâtre.** — Demain, dimanche 15 janvier, en matinée et soirée, « Le Paradis fermé », comédie, de MM. Hennequin et Coolus, par la Tournée Baret, à l'Hippodrome.

— **La Tournée** Ch. Baret donnera « Les oiseaux de passage », de MM. Maurice Donnay et Lucien Descaves, à l'Hippodrome-Théâtre, le jeudi 19 janvier.

— « **Gismonda** » **au Casino-Théâtre.** — Ce soir, samedi, à 8 h., sera donnée la première de ce drame lyrique qui a déjà obtenu le plus vif succès à l'Opéra Comique, sur les principales scènes de province et en Amérique. Le livret est tiré du drame de Victorien Sardou. Le compositeur, Henri Février en a admirablement souligné les péripéties.

Les dernières répétitions de « Gismonda » permettent d'affirmer que le beau drame lyrique de M. H. Février est bien au point et sera présenté au public dans d'excellentes conditions. Mme Madini, qui vient de créer « Gismonda », à Lille, avec un grand succès; Mme Dera, M. Delpany, notre sympathique basse; Mme Vandernot, Mlle Airaghi, Mme Leporte, M. Marchand, M. Guichan; M. Renardy, M. Bourelly, assureront l'interprétation de « Gismonda ».

La location est ouverte 12, place de la Liberté.

—— **Central-Ciné-Théâtre** (rue du Vieil-Abreuvoir). — Cet après-midi, à 4 h. 30, conférence par M. Fierens-Gevaert, sur les « Tapisseries flamandes ».

Demain, dimanche, en matinée, à 15 h. 30, « L'Aventurier », pièce en 4 actes d'Alfred Capus, par le Cercle Talma.

Dimanche 29 janvier, à 15 h. 30, à l'occasion du tricentenaire de Molière, le Cercle mixte « Les XIII » interprétera « L'Avare ». La location sera ouverte dès lundi matin.

Prix des places : 5 fr., 3 fr., 1.50.

WASQUEHAL. — **Un concert de la Fanfare de Wasquehal au profit d'un monument aux soldats morts au champ d'honneur.** — C'est le dimanche 5 février que la Fanfare de Wasquehal donnera un grand concert au profit de l'érection d'un monument aux soldats morts pour la France et pour lequel l'excellente société s'est assuré le concours de plusieurs artistes. Bureau à 16 h.; rideau à 16 h. 30. — Prix des places : Premières, 5 fr.; deuxièmes, 3 fr. et 2 fr.

TOURCOING. — **Théâtre municipal.** — Dimanche, à 3 heures, matinée de gala. Deuxième représentation des deux grands succès : « Maître Wolfram », opéra-comique en un acte, du célèbre compositeur Reyer, et de « La Carmagnole », drame lyrique en un acte, musique de Ludovic Bouserez, avec MM. Jacques Aruns et Vergez et Mlle Madeleine Caron. Le spectacle se terminera par le si amusant premier acte de « Claudine » et le ballet d'Hamlet. — Le soir, à 8 heures, dernière représentation du très grand succès « Claudine », opérette à grand spectacle en trois actes, musique de Rodolphe Berger. Grande mise en scène. Fanfare sur la scène.

Lundi 16, à 8 heures, dernière représentation de « La Carmagnole » et première représentation de la « Timbale d'argent », opérette en trois actes, musique de Léon Vasseur.

Location comme d'usage.

LUCIEN CAPET A LILLE. — Le célèbre violoniste donnera, avec le réputé pianiste Paul Loyonnet, le samedi 27 janvier, dans la salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, un concert consacré aux plus célèbres sonates de Beethoven.

Ce sera une soirée de grand art et nul doute que nos mélomanes iront applaudir ces deux célèbres artistes.

TOURCOING
TOURCOING HIPPODROME Direction PICQ
Cambriolet détective duc and Jeff. Le Gardénia Pourpre, drame. Salvemont de Peper, comique. L'Hirondine de la Pinèvre, 4e et 5e épis. La Maison Vide, avec André Brabant et Alcover, de la Comédie Française. Dimanche de 10 h. à 12 h. 30, location gratuite. 85356
SPLENDID Programme du 13 au 19 JANVIER 1921 CINÉ
Pathé-Journal. L'Autre Femme, com. drame avec Peggy Hyland. L'Océan, 8e série. Yvonne, com. sent avec Mary Miles. Dans le Pétrin, fou-rire. 85862d

TRIBUNAUX

CONSEIL DE GUERRE DE LILLE

Le vaguemestre Ollivier condamné à 5 ans de réclusion

Le Conseil de guerre a repris vendredi matin les débats de l'affaire du vaguemestre Ollivier, du 110e R.I. La matinée a été consacrée au réquisitoire et à la plaidoirie.

L'après-midi a été occupée par les délibérations du jury qui ont duré deux heures et demie et la lecture d'un jugement qui ne comportait pas moins de deux cent quatre-vingt-douze questions et a duré une heure un quart.

Le Conseil a donné une réponse affirmative à presque toutes les questions, tout en accordant à l'unanimité les circonstances atténuantes.

En conséquence le sergent Ollivier est condamné à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire sans interdiction de séjour. Le port de la médaille militaire lui est en outre interdit.

Le sergent Ollivier a fait appel du jugement.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici le rôle de la session d'assises qui s'ouvrira à Douai, le lundi 23 janvier prochain, sous la présidence de M. le conseiller Lévy, avec MM. Adam et Rivet, conseillers, comme assesseurs.

Lundi 23 janvier. — Ministère public, M. Dumas. 1re affaire: Mœurs; Bécue Louis-César. — 2e affaire: Intelligences avec l'ennemi; Cuvelier Hortense.

Mardi 24 janvier. — Ministère public, M. Robin. — 1re affaire: Mœurs; Glasse Alexandre. — 2e affaire: Tentative d'assassinat; Zanlollo Giuseppe.

Mercredi 25 janvier. — Ministère public, M. Dumas. — 1re affaire: Incendie volontaire; Bacquet Irma. — 2e affaire: Assassinat et tentative d'assassinat; Vancrutien Michel-Jean.

Jeudi 26 janvier. — Ministère public, M. Robin. — 1re affaire: Mœurs; Catteaux Charles. — 2e affaire: Vol qualifié; Decobert Fernand-Joseph.

Vendredi 27 janvier. — Ministère public, M. Dumas. — 1re affaire: Intelligences avec l'ennemi; Louvet Angélina. — 2e affaire: Vol qualifié et tentative d'assassinat; Chevalier Louis.

Samedi 28 janvier. — Ministère public, M. Robin. — 1re affaire: Mœurs; Hautier Eloi. —